

DERNIÈRE HEURE :

Hydro dépenserait entre 10 000 \$ et 20 000 \$ pour répondre à une question!

Jocelyn B. Allard, président de l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité (AQCIE)
Gopinath Jeyabalaratnam, conseiller aux affaires économiques et gouvernementales à la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI)

Tenter de faire dévier le débat entourant le projet de loi n° 34 en remettant en question les intentions et les motivations des associations de consommateurs est mal venu. Insinuer que plusieurs associations, qui représentent l'ensemble des consommateurs d'électricité du Québec, soient au service de leur propre intérêt et non de ceux de leurs membres est un raisonnement qui ne tient tout simplement pas la route.

C'est néanmoins vraisemblablement l'argumentaire que l'on semble mettre de l'avant à la lecture des propos rapportés dans [La Presse le 24 septembre](#). Avant de s'engager sur cette pente glissante, revenons-en donc aux faits et examinons la raison d'être des associations.

À titre d'exemple, l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité (AQCIE) et la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) ont été créées il y a de nombreuses années dans le but de représenter leurs membres, soient des entreprises qui génèrent des emplois et qui contribuent à l'économie québécoise. Afin d'être concurrentielles, ces entreprises membres doivent notamment assurer une saine gestion de leurs dépenses, dont bien sûr les coûts de l'énergie qui arrivent parmi leurs principales préoccupations. Nos membres nous ont donc sciemment choisies afin de notamment défendre leurs intérêts face au monopole naturel d'Hydro-Québec. Ceci s'explique facilement dans un contexte où les coûts d'électricité représentent une facture significative pour ceux-ci soit, par exemple, plus de 60 % des dépenses d'exploitation pour de nombreux industriels du Québec.

Par ailleurs, il faut mettre en contexte les coûts de surveillance d'Hydro-Québec par la Régie de l'énergie, qui ont été soulevés dans l'article. Rappelons qu'Hydro-Québec vient chercher 12,3 milliards de dollars dans les poches des consommateurs chaque année; ces coûts de surveillance représentent donc une facture de moins d'un dixième d'un pour cent (moins de 0,01 %) en comparaison des revenus d'Hydro-Québec.

Remettons également les pendules à l'heure à ce qui a trait aux frais des associations comme il en est question dans l'article. Ces derniers représentent une somme inférieure à 1,7 million de dollars selon les données publiques de la Régie de l'énergie et non de trois millions de dollars comme le mentionne l'article. Poussons l'exercice un peu plus loin : en fait, chaque dollar investi dans les frais associés aux intervenants a fait économiser 50 dollars aux consommateurs d'électricité québécois. Un excellent retour sur l'investissement pour les consommateurs d'électricité soit dit en passant!

Quant aux 15 à 20 millions de dollars dépensés par Hydro-Québec pour répondre aux questions des intervenants, qui tiennent généralement en un paragraphe, cela équivaut à un montant oscillant entre 10 000 et 20 000 dollars par question. Hydro-Québec aurait tout intérêt à s'interroger quant à son efficience en regardant ces chiffres...

En somme, il est malheureux de tenter de faire diversion en mettant de l'avant des informations incomplètes et trompeuses. Débattons donc des vrais enjeux avec des faits exacts. Car rappelons-le à nouveau : chaque dollar investi en surveillance d'Hydro rapporterait cinquante fois plus aux consommateurs d'électricité québécois.